

Séance du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 08
Absent	: 03
Procuration	: 03
Votants	: 11

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, Mme Virginie FAGETTE, M. Yannick DALBAVIE, M. David LESPINASSE, M. François LUNVEN*

Absent : *M. Christian DU MOTTAY, M. Gé KUSTERS, M. Serge SEPART*

Procuration : *M. Christian DU MOTTAY à Mme Anita JARDEL ; M. Gé KUSTERS à M. Frédéric MALVAUD ; M. Serge SEPART à M. Yannick DALBAVIE*

Secrétaire de Séance : *Mme Virginie FAGETTE*

Ouverture de la séance à 18h45

1. Retrait délibération N°D-2017-045

Délibération n° D-2017-063

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal N° D-2017-045 du 20 octobre 2017 désignant les nouveaux délégués du SMCTOM,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 21 novembre 2017 qui rappelle qu'il revient au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme d'élire en son sein les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au SMCTOM du Périgord Noir

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCVH du 19 octobre 2017 modifiant la liste des délégués du SMCTOM,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération N° D-2017-045 du 20 octobre 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de retirer la délibération N° D-2017-045 du 20 octobre 2017 désignant les délégués titulaires et suppléants du SMCTOM.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Gestion du personnel : modification du tableau des effectifs – modification et création de poste d'agent d'entretien

Au vu de la charge de travail de l'agent chargé des espaces verts, le conseil décide de réunir la commission emploi afin d'étudier les modifications éventuelles. La commission Emploi se réunira donc le 11 janvier 2018.

3. Wifi Territoriale : Convention de partenariat

Délibération n° D-2017-064

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est portée candidate pour le déploiement du wifi territoriale « Wifi Périgord ». Il informe que la candidature a été retenue par le comité de sélection pour la mise en place d'un hotspot wifi dans la salle du Point-Information. Il présente le projet de convention de partenariat et précise que l'achat de l'équipement et sa mise en service seront à la charge de la région et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère, seul le coût de l'abonnement sera à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte la mise en place d'un hotspot wifi dans la salle du Point-Information

Et charge M. Le Maire de signer la convention de partenariat.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Parking municipal du bourg : convention

Délibération n° D-2017-065

M. Le Maire rappelle qu'il convient de fixer par arrêté municipal le règlement intérieur pour les usagers du parking municipal du bourg.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la redevance de l'emplacement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de :

- **Fixer** le montant de la redevance de l'emplacement à **60 €** forfaitaire pour les mois de juin, juillet, août et septembre. Ce montant sera renouvelable chaque année au 1^{er} avril de l'année en cours.
- **Fixer** le montant de la caution lors de la remise de la clé à **20 €**.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. EPIDOR : présentation du Domaine Public Fluvial et lancement du schéma des berges de la Vézère

M. le maire donne lecture pour information du compte rendu de la réunion de présentation du DPF et de lancement du schéma des berges de la Vézère qui s'est tenu le 7 novembre 2017.

6. Taxe d'habitation : Exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Le Maire expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Au vu de la réforme à venir sur la taxe d'habitation et sa progressive disparition annoncée, le conseil ne souhaite pas l'exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

7. Travaux du bourg 2^{ème} tranche

La commission Travaux fait part du bilan des réunions de chantier :

Le passage des fluides est prévu en début d'année

La réfection des trottoirs et de la chaussée se déroulera à l'automne prochain.

Révision des montants des subventions suite à la hausse des prévisions budgétaires des travaux et à la pose de la fibre optique (SMPN). Nouveaux taux applicables.

Les comptes rendus des réunions de chantier doivent être transmis aux différents syndicats (SDE et SIAEP)

8. PLUI : proposition de zonages

Dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal, M. le Maire présente au conseil la première proposition de zonages. Cette proposition ne convient pas au conseil. Aussi, un courrier sera adressé au bureau d'étude concerné afin d'exposer les zones à urbaniser souhaitées.

9. Annonce : recherche carrière abandonnée pour la réhabiliter en jardin botanique

M. Le Maire donne lecture d'une annonce mise en ligne par l'association « Notre Village ». Cette annonce concerne un ethnobotaniste à la recherche d'une carrière pour la réhabiliter en jardin botanique. Le conseil décide de prendre des renseignements plus précis.

10. Informations et Questions diverses

- M. Le Maire rappelle au conseil que la commune a obtenu le 1^{er} prix des Villes et Villages de moins de 1000 habitants et le prix du jardinier. La remise des décorations aura lieu le 24 janvier 2018 à Périgueux
- M. Jardel informe le conseil que des câbles électriques situés au terrain de football sont à recycler.
- Dans le cadre du label TEPCV et concernant les travaux de changement de menuiseries de la salle des fêtes, les devis doivent être transmis au SDE24. Le conseil décide de réactualiser les devis et de solliciter d'autres prestataires.
- M. Jardel demande de désigner 3 conseillers pour être les interlocuteurs dans le cas de problème sur le réseau d'eau. M. Frédéric Malvaud, M. Gilbert Jardel et M. David Iespinasse sont désignés, leurs coordonnées seront transmises à Véolia.
- M. Le Maire donne lecture du courrier du SICTOM informant la commune des difficultés et de la dangerosité rencontrées lors des manœuvres de collecte. Une étude de la situation est en cours.
- M. le Maire donne lecture du courrier de l'association « Marathon des Forts » relatif à une demande de subvention. Le conseil décide de ne pas donner suite.
- M. le maire informe le conseil qu'il convient de lancer l'enquête publique en vue de la cession d'une partie du chemin rural avec élargissement de la partie conservée au lieu-dit « La Pialussonnerie ». La liste des Commissaires enquêteurs au titre de l'année 2018 a été transmise par la Préfecture. Le conseil décide de prévoir l'enquête publique en début d'année 2018 et de choisir comme commissaire enquêteur entre Mme Gy-Gauthier, M. Serge Jaby et M. Alain Beron selon leur disponibilité.
- M. le Maire donne lecture du Bilan financier 2017 du camping et de l'aire de stationnement des camping-cars. Les recettes du camping s'élève à 34 174.40 €, soit une augmentation de +11.95 %. Pour l'aire des camping-cars, malgré le dysfonctionnement de l'automate pour carte bancaire, la recette s'élève à 6 154€.

La séance est levée à 22h50

Signatures :

Le Maire, Frédéric MALVAUD :

La 1^{ère} adjointe, Anita JARDEL :

Le 2^{ème} adjoint, Gilbert JARDEL :

Le 3^{ème} adjoint, Michel LESPINASSE :

David LESPINASSE

Yannick DALBAVIE

François LUNVEN

Virginie FAGETTE

Serge SÉPART
(Absent)

Christian DU MOTTAY
(Absent)

Gé KUSTERS
(Absent)